

Peu après l'élection d'Albert Rösti, l'UDC a exigé des documents potentiellement confidentiels. Malaise

# UN APPÉTIT DÉMESURÉ



Thomas Aeschi (à dr.) jubile lors de l'élection au Conseil fédéral de son collègue UDC Albert Rösti, le 7 décembre. Keystone-archives

« GUILLAUME CHILLIER

**Politique** » Un parti politique a-t-il le droit de demander au département qu'il vient de décrocher la liste de ses affaires en cours? Pour beaucoup, voilà qui déroge aux règles de bienséance. C'est pourtant la démarche intentée par l'UDC auprès du DETEC (Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) quelques heures après qu'Albert Rösti a été placé à sa tête, en décembre dernier.

Dans les travées du Palais fédéral, cette attitude disruptive suscite l'indignation. Le chef du groupe UDC aux Chambres, Thomas Aeschi, est particulièrement visé. Ses adversaires critiquent son insistance pour accéder à des informations potentiellement confidentielles et sensibles. Pour eux, il mélange parti politique et collège gouvernemental. Le conseiller national zougois s'en défend (dire ci-dessous).

**Le parti trop gourmand?** Pour bien tout comprendre, il faut remonter au 7 décembre, quand Albert Rösti est brillamment élu au Conseil fédéral. Le lendemain, le nouveau gouvernement se réunit et le place à la tête du DETEC. Son parti jubile: il vient de mettre la main sur un département mammouth, au cœur des principaux enjeux pour la Suisse comme les politiques énergétique et environnementale.

L'UDC semble si heureuse que ses membres en deviennent peut-être trop gourmands. C'est du moins ce que montrent plusieurs échanges de courriers électroniques entre le département et l'UDC, que *La Liberté* a pu obtenir en recourant à la loi sur la transparence. Selon ces messages, c'est d'abord le secrétariat général de l'UDC qui s'est adressé à tous les offices fédéraux du DETEC le matin du 9 décembre. «Il a été particulièrement agressif», indique une source bien au fait du dossier.

**«Allez voir le site web!»** Réponse de l'un des offices contactés: les documents de transmission sont prêts, mais ils ne seront transmis qu'au nouveau conseiller fédéral et à son équipe, en temps voulu. Thomas Aeschi entre en scène ce même jour, peu après 14 h, exigeant à nouveau la liste des affaires en suspens.

Tout indique que le secrétaire général du DETEC, Matthias

Ramsauer, ne goûte pas à cette requête au timing plutôt particulier. C'est lui qui prend en main le dossier et renvoie Thomas Aeschi vers... le site internet du département, «où les principales affaires politiques peuvent être consultées». «Nous ne pouvons pas simplement rendre publiques les informations destinées» au transfert du département, écrit au conseiller national celui qui quittera son poste à la fin du mois. L'affaire remonte jusqu'à la Chancellerie fédérale, désormais ajoutée à la liste des destinataires des e-mails, tout comme Albert Rösti.

Thomas Aeschi n'en croit pas ses yeux. «Je n'arrive presque pas à imaginer que vous ayez interdit à un office de me transmettre ces informations», tonne le chef de groupe, qui parle d'un «malentendu manifeste». Les deux hommes s'expliquent alors par téléphone et l'histoire s'arrête dans une sorte de compréhension mutuelle. L'UDC ne recevra pas de documents.

Mais tout cela finit par remonter aux oreilles de plusieurs parlementaires. Et pour certains, l'UDC agit comme si le DETEC lui appartenait, davantage qu'il appartient au collège.

## «Ce n'est pas un parti qui est envoyé au gouvernement!»

Roger Nordmann

Chef du groupe socialiste, Roger Nordmann ne rate pas l'occasion de tacler ses ennemis. «Franchement, qui se permet d'avoir ce genre de comportement?» lance le Vaudois. «Aucun autre chef de groupe ne vient demander au département de telles informations au lendemain de la répartition. C'est totalement scandaleux.» Le problème selon lui: l'Assem-

blée fédérale élit une personne qui devient conseiller fédéral au sein d'un collège. «Ce n'est donc pas un parti qui est envoyé au gouvernement!»

Longtemps conseillère d'Etat et aujourd'hui sénatrice, Isabelle Chassot a vécu de l'intérieur plusieurs changements à la tête des départements, y compris quand elle dirigeait l'Office fédéral de la culture. Pour elle, rien ne va dans cette histoire. «Les bras m'en tombent. Le fait qu'un conseiller fédéral soit membre d'un parti ne donne pas de prérogatives supplémentaires à ce même parti. S'adresser directement aux offices, ça ne se fait pas. Le 7 décembre, l'Assemblée a élu le nouveau conseiller fédéral Albert Rösti, pas le secrétariat général ou le chef du groupe de l'UDC», peste la sénatrice fribourgeoise, d'habitude plutôt mesurée.

«Ce qui me choque, c'est qu'à l'évidence l'UDC pense qu'il peut prendre le contrôle d'un département et recevoir des documents que seul un chef de département peut obtenir. Le parti ne se rend même pas compte qu'il réclame des informations confidentielles et potentiellement très sensibles», lance-t-elle. Selon la centriste, il y a ici une forme de glissement autoritaire d'un parti «qui ne respecte pas le subtil fonctionnement d'un collège gouvernemental, en mélangeant les rôles entre exécutif et parlement, et qui dessert par là même son conseiller fédéral en l'affaiblissant».

## Malentendu sur la forme

Sollicité, le chef de groupe PLR Damien Cottier se montre moins sévère, bien qu'il affirme ne pas avoir mené de telles démarches auprès des départements dirigés par les conseillers fédéraux libéraux-radicaux. Celui qui a aussi été collaborateur personnel du conseiller fédéral Didier Burkhalter préfère ne pas trop s'avancer. «Si la demande porte sur l'ensemble des dossiers, c'est peut-être un peu inhabituel sur la forme», commente-t-il. L'élu rappelle que les parlementaires ont un droit légitime d'accéder aux informations sur les dossiers, selon une procédure réglée par la loi.

Pour lui, il semble qu'il s'agit d'un malentendu sur la forme. «C'est aussi le rôle des groupes et partis de mener des échanges sur les dossiers importants avec leurs représentants au Conseil fédéral. Il faut simplement veiller à une saine séparation des rôles et au respect du degré de confidentialité des documents.»

## «UNE PROCÉDURE HABITUELLE»

**Le chef du groupe UDC aux Chambres, Thomas Aeschi, se défend: il n'a jamais voulu obtenir des informations qui ne devaient pas lui être soumises.**

Confronté aux critiques de ses adversaires politiques, le chef de groupe UDC aux Chambres fédérales, Thomas Aeschi, estime que son comportement n'a rien d'anormal. «Je n'ai demandé qu'une liste des affaires importantes en cours au sein

du département. C'est une procédure tout à fait habituelle», affirme le conseiller national zougois.

«En général, le rapport annuel du Conseil fédéral ne liste pas toutes les principales affaires en suspens, et entrer en contact avec les offices permet d'obtenir des informations plus précises.» Ainsi, Thomas Aeschi affirme n'avoir jamais voulu obtenir des informations auxquelles il n'avait pas le droit.

Le Zougois insiste: «Comme le montre un courriel envoyé à Matthias Ramsauer, secrétaire général du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, ndlr), vers 15 h 30 ce jour-là, l'UDC n'a pas demandé l'accès à des documents internes à l'administration, voire confidentiels, mais uniquement une liste des principales affaires en suspens.»

GCH